



PROCÈS VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PV N°39 CDA/3

REUNION BUREAU DU 28 SEPTEMBRE 2022

Présents : EL IDRISSEI Mourad ; THIBERT Valerian ; MATHIEU Florian ; OUTHIER Philippe ; ES SBITI Brahim ; DUTHU Gilles ; CLERCELET Mickael ; DEGAND Frédéric

TEST PHYSIQUE ARBITRE DISTRICT

Le test physique s'est déroulé le vendredi 23 septembre sur le site de Fauverney. Pour rappel le test est obligatoire pour les arbitres de catégorie D1 et D2 comme le prévoit le règlement intérieur de la CDA 21 pour la saison 2022/2023.

Les arbitres ayant validés le test physique :

Catégories D1 : Messieurs : BLAISON A ; GUIDOT O ; HENRIETTE A ; KISSARI H ; MILLE M ;

Catégories D2 : Messieurs : BIDAULT P ; DJIENSI TCHUENTE N ; FRANCISCO WP ; RAVIER R; RUSSO C; HENOT V.

Le bureau rappelle que Messieurs CLERCELET ; DEGAND ; CACCAMO ; CAMARA ; LEFOL et THIBERT ont validé le test physique avec la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les arbitres n'ayant pas effectué ou validé le test seront convoqués au rattrapage qui se déroulera le dimanche 20 novembre 2022. Le lieu sera communiqué ultérieurement.

Les membres présents remercient tous les arbitres ayant participé au test.

STAGE DE RENTREE DES ARBITRE DISTRICT

Le samedi 10 septembre 2022 avait lieu le stage de rentrée pour les arbitres district. La commission remercie tous les arbitres présents. Les arbitres présents recevront leur note.

La commission rappelle que le questionnaire est obligatoire. Elle rappelle également que tout arbitre n'ayant pas effectué le questionnaire ou a obtenu une note inférieure à 10/20, seront convoqués pour le rattrapage le dimanche 20 novembre 2022. Le lieu sera communiqué ultérieurement.

La commission demandera un questionnaire auprès du Conseiller Technique Régionale en Arbitrage.

AUDITIONS

Lors de la prochaine plénière du 12 octobre 2022, la commission convoquera 4 arbitres pour audition.

Fin de la réunion 20h30. Prochaine réunion CDA plénière le 12 octobre 2022.

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189-190 des règlements généraux de la FFF.

Le président : Mourad EL IDRISI

Le secrétaire : Valerian THIBERT